

DEMOCRATIE-INFO

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION NE S'USE QUE QUAND ON NE S'EN SERT PAS. N° 75 7e Année ISSN 1253-4706

Le bulletin bimestriel de SOS DEMOCRATIE AUX COMORES

ÉDITORIAL

AHMED Abdou Rahamane
Président de SOS DÉMOCRATIE

Mai – Juin 2003 / France :1,5 euro Comores :100 FC



POLYGAMIE ET LE DROIT FRANCAIS

Mayotte, l'île comorienne sous administration française, se trouve en plein bouleversement depuis l'adoption des nouveaux statuts de collectivité départementale.

Les autorités françaises veulent abolir à terme la polygamie. Suite à l'initiative du mois de juin 2003 du député de Mayotte Mansour Kamardine, les députés ont voté une nouvelle loi interdisant la polygamie et la répudiation de la femme de Mayotte par son mari dans cette île de 160.000 habitants.

Cette nouvelle législation constitue un changement radical pour la population à 90% musulmane. D'ailleurs, les membres d'une nouvelle organisation islamiste maoraise circulent de village en village pour dénoncer cette « aliénation culturelle » ou la domination de la culture française. Ce qui incite le développement de l'idéologie islamiste dans cette île d'origine comorienne.

SOS DEMOCRATIE rappelle le respect des droits de la femme et l'égalité entre les hommes et les femmes. Le fait de se marier avec plusieurs femmes marque un signe de supériorité de l'homme par rapport aux femmes. Elles sont considérées comme des serviteurs qui doivent préparer à manger et s'occuper de l'éducation des enfants. Si ces femmes ont des âges différents, les plus jeunes sont les plus chouchoutés et les aînées qui sont délaissées par leurs maris jouent un rôle symbolique.

L'article 16 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme précise que « La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État ».

Le parlement français veut mettre de l'ordre sur cette tradition jugée négative et néfaste. Mais ce n'est ni par un coup de baguette magique ni par une loi que la polygamie sera éradiquée à Mayotte. Surtout que la culture comorienne est différente de la culture française métropolitaine. Il faut engager des vastes négociations avec les religieux pour convaincre les gens du bien fondé de la nouvelle loi afin de conduire les maorais à respecter le droit.

Directeur de la publication: ALI Damir Codirecteur de la publication : AHMED Abdou Rahamane

Comité de rédaction: AHMED Abdou Rahamane, Mohamed HACHIM, AMIR Salim,

ABDEREMANE Naoufal, ALI Damir Tél : 06.61.60.18.50 ou 06.60.11.81.90 – Fax : 01.47.46.99.54

Imprimerie : HORLOGE COPIE – 3 Rue BRANTOME -75003 Paris

Commission Paritaire: 1001G 79034 SOS DÉMOCRATIE – 92504 RUEIL-MALMAISON CEDEX

E-mail: SOSDemocratieComores@wanadoo.fr

INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BEVES...INFOS BREVES...

26 mai: les sept mercenaires mis en examen et incarcérés en France depuis le mois de janvier à la suite d'une tentative de coup d'état manqué aux Comores en décembre 2001 sont remis en liberté.

Le parquet a fait appel de ces remises en liberté. Il a déposé aussi auprès de la cour d'appel un référé de détention contre la remise en liberté des trois commanditaires présumés de ce putsch raté.

SOS DEMOCRATIE demande que la justice française accorde les mêmes droits pour tous les présumés coupables de cette tentative de coup d'état aux Comores. Les comoriens présumés commanditaires ne doivent pas être les seuls détenus alors que les mercenaires français ont été arrêtés à l'île de Mohéli en flagrant délit de déstabilisation dans un pays étranger.

30 mai: Monsieur Cheick Ali Bacar, ministre de l'intérieur de l'île autonome de La Grande-Comore est libéré provisoirement sous contrôle judiciaire.

Cheick Ali était détenu depuis 13 février 2003. Il est accusé par la gendarmerie nationale comorienne d'être présumé responsable de la préparation « des attentats contre certains ministres du gouvernement de l'Union ». Cette mise en liberté intervient, selon le procureur général, Djaffar, après que Cheick Ali ait fait « une saisine directe devant la chambre d'accusation qui a, par la suite, décidé sa mise en liberté... n' a posé aucune condition sur cette mise en liberté provisoire ». Il a donc pu effectuer un voyage en France en mi-juin 2003.

SOS DEMOCRATIE considère que les autorités comoriennes n'ont pas donné les preuves pour justifier la détention provisoire de Cheick Ali durant trois mois et demi. Nous nous réjouissons de cette libération qui démontre que les faits qui lui sont reprochés ne sont pas basés sur des charges sérieuses.

30 mai: Jean Paul BADUEL, avocat de Monsieur Achirafi Saïd Hachim, ancien ministre de l'intérieur du feu président Taki, a affirmé que la décision de l'appel du parquet de le retourner au prison « ne peut être que politique ».

Il est poursuivi pour la participation présumée dans la tentative de coup d'état aux Comores en décembre 2001. Alors que les mercenaires mis en examen sont libérés provisoirement sous contrôle judiciaire, les présumés commanditaires comoriens sont ramenés en prison.

SOS DEMOCRATIE a déjà dénoncé toute tractation ou arrangement politique entre les autorités françaises et comoriennes pour pouvoir arrêter des opposants politiques comoriens en échange du rapatriement des mercenaires français dans leur pays d'origine. Ainsi la justice française semble appliquer le principe de deux poids, deux mesures.

SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...

« Nous savions qu'il y aurait un coup d'État contre le président en place. Mais il devrait être mené par l'armée comorienne et nous devons arriver après, dans un archipel sécurisé. Nous ne sommes pas partis la fleur au fusil. Nous ne sommes ni des têtes brûlées ni des tueurs... Notre chef, qui pensait que nous serions accueilli avec des fleurs, a téléphoné depuis la gendarmerie locale et a compris que nous avons été lâchés ».

Extrait de l'interview de Monsieur Alain SYLVAIN, l'un des mercenaires français qui ont tenté de faire un coup d'état aux Comores le 19 décembre 2001, dans le journal Le Parisien du 23 mai 2003.

« Est ce que Mayotte peut accueillir tout le monde ? La réponse est non. La superficie de Mayotte ne peut pas accueillir les 700.000 comoriens qui vivent aux Comores... Que deviendraient les autres îles si tout le monde allait à Mayotte ? Ca deviendrait des forêts, des champs complètement abandonnés ».

Extrait de l'interview de Monsieur Mansour KAMARDINE député français de Mayotte à Radio Anjouan le 23 avril 2003.

LES AUTORITES COMORIENNES VEULENT VENDRE MAYOTTE

Les autorités françaises profitent de l'affaiblissement des Comores suite à la grave crise séparatiste pour les entraîner à accepter le fait accompli de l' « ancrage définitif » de cette île comorienne au sein de la France.

Les responsables locaux français à Mayotte profitent chaque fois que l'occasion se présente pour enfoncer le clou.

Ainsi Marcel Henri a déclaré qu'il n'est pas question d'intégrer Mayotte avec les autres îles comoriennes dans un ensemble régional de l'océan indien. Il n'y a pas eu de réactions de la part des responsables politiques ou de l'opposition comorienne.

Par la suite Mansour Kamardine, le député de Mayotte lors d'une tournée dans les autres îles comoriennes a déclaré à Anjouan que « Mayotte ne peut pas accueillir 300.000 comoriens ». Ce qui veut dire qu'il renie son origine comorienne et humilie les autres compatriotes comme si toutes ces personnes vont vouloir se rendre dans cette île. Il demande même aux responsables anjouanais de l'aider à retenir ceux qui prennent les vedettes pour se rendre à Mayotte. Les responsables anjouanais n'ont pas demandé d'annuler le visa Balladur. Fidèles à leurs illusions de rattachement à la France, ils se sont fait humilier par le député maorais. Il n'y a pas eu de réactions ni des autorités ni des opposants comoriens.

En plus, le ministre comorien des affaires étrangères, Amine Souef a reconnu publiquement pour la première fois dans l'histoire des Comores l'appartenance de Mayotte à l' « ensemble français ». Il a clairement précisé que Mayotte peut participer aux prochains jeux de l'océan Indien à l'île Maurice en qualité de la « France de l'océan Indien ». Lui et le président comorien Azali ont donné leur accord au ministre français des Affaires étrangères sur la participation des joueurs maorais avec les joueurs réunionnais. Paradoxalement, ce sont les pays voisins, Maurice et Madagascar, qui défendent les comoriens sur leur souveraineté par rapport l'île de Mayotte, quelle honte pour les politiciens Comoriens !

Depuis l'accession du président Azali au pouvoir par le coup d'état du 30 avril 1999, la question de Mayotte a été supprimée de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Le gouvernement comorien issu de ce putsch s'est abstenu d'évoquer ce problème dans les autres forums internationaux.

Pourquoi l'état comorien reconnu par la communauté internationale (Nations Unies, Organisation de l'Union Africaine, etc.) composé de quatre îles, a-t-il renoncé à la quatrième ? Depuis l'indépendance de ce pays, le 6 juillet 1975, ce pays a été victime de plusieurs coups d'état fomentés par les mercenaires dirigés par le fameux Bob Denard avec la complicité des services français des renseignements extérieurs. Plusieurs présidents comoriens ont payé de leurs vies le fait de prendre des distances à l'égard des autorités françaises. Il s'agit des présidents Ali Soilihi et Ahmed Abdallah. L'ancien président Djohar a eu la vie sauve grâce à la procédure judiciaire ouverte à Paris contre les affreux français présumés coupables de l'assassinat du président Ahmed Abdallah.

Les hommes politiques comoriens aussi bien au pouvoir que dans l'opposition, sont traumatisés par ces déstabilisations successives. Ils ont peur d'un éventuel coup d'état de cette armée entraînée et formée par ces mercenaires sans foi ni loi. Pour éviter d'être victimes à leur tour de putsch, ils se soumettent aux ordres ou conseils des représentants de l'ancienne puissance coloniale.

A leur tour, les autorités françaises font tout pour que le décalage en matière de développement entre Mayotte et les autres îles s'accroisse afin de s'assurer de l' « ancrage définitif » de cette île comorienne au sein de la France. Le fait d'attiser les conflits entre les présidents des îles autonomes et le président de l'Union n'est pas neutre. Plus le pays se déchire et recule, plus Mayotte s'éloigne des îles sœurs. Les Comores ont besoin de responsables politiques qui garantissent l'intégrité territoriale, l'unité et l'indépendance de ce pays.

LE COMITE DE REDACTION.

POUVOIR POLITIQUE ET POUVOIR MILITAIRE

Pouvoir politique et pouvoir militaire ont toujours agi ici en mauvaise connivence dans laquelle chacun pouvait compter sur l'autre pour agir dans une impunité propre aux régimes dictatoriaux. Forfaits partagés. Même si, au finish, ce sont les politiques qui portent la plus grande part de responsabilité; qui n'ont jamais conçu une armée pour la défense du pays - d'ailleurs elle en est incapable (L'Archipel N° 111), mais comme un instrument de répression domestique. Du coup, les valeurs proprement militaires ont été tronquées au fil des ans, faussées. L'armée a couvert les pires anomalies en son sein, toléré les actes d'insubordination les plus graves; bref tous les manquements aux valeurs qui font une armée et forcent son respect .

Depuis sa création, et à travers ses diverses appellations (Fac, Gp, Fcd, And...), l'armée comorienne, reflet parfait des qui se sont ici succédés, n'a jamais eu en aucun moment un quelconque comportement patriotique (...). A l'image de la plupart des armées africaines, la nôtre s'apparente elle aussi à un gang (dés)organisé, royalement indisciplinée. Aucun fait d'armes, ses seuls exploits connus sont les exactions et la gâchette facile, un peu d'affairisme et un peu de contrebande, etc... Mais lorsqu'il s'agit de se battre pour défendre le pays, nos soldats sont les premiers à battre en retraite s'ils ne rallient pas le camp ennemi, en l'occurrence mercenaire.

Pourtant nos valeureux soldats n'ont jamais connu les affres des fins de mois difficiles, lorsque l'enseignant(e), le médecin, l'infirmier(e) ou le retraité accumulait jusqu'à 15 mois d'arriérés de salaires. Par peur, les responsables politiques se refusent à aborder. Le cas certes délicat du rôle et de l'utilité de notre armée. Car outre la frime et les tabassages, elle ne sert strictement à rien, sinon à parader le 6 juillet...

...Un peu d'histoire. Le président Ahmed Abdallah Abdérémane est assassiné le 26 novembre 1989 par le chef mercenaire Bob Denard et ses acolytes qui encadrent la Garde Présidentielle, la terrible Gp de triste renom qui constituait en fait l'armée. Cet événement tragique a permis au moins de mesurer à sa juste valeur la densité patriotique de nos soldats. Indigne. Alors que l'armée française s'apprêtait à chasser (15 déc. 1989) Bob Denard des Comores, on a vu des soldats comoriens pleurer à chaudes larmes au départ de ceux qui venaient d'assassiner le/leur Président qu'ils étaient sensés protéger... Bob est parti, emportant sous le bras le drapeau national. Nos politiciens sont sortis de leurs cachettes pour réclamer « vite, vite des élections! ». Nos militaires ont mis leurs beaux galons. Au nom d'une stupide « réconciliation nationale »,... Novembre 1992. Sous l'instigation de l'Udzima, une tentative de renversement du Président

Djohar tourne à la rébellion ...Une poignée d'irréductible prennent le maquis jusqu'en ...septembre 1995, lorsque le même Bob Denard débarque à Moroni pour son dernier(?)coup d'état (L'archipel N° 145)...Le commandant Azali, ainsi que le Premier Ministre se réfugient à l'ambassade de France. Une poignée de loyaliste et la gendarmerie résistent...

...Le 6 octobre, tous les militaires comoriens qui avaient pris part au putsch sont amnistiés sans aucune forme de condition (L'archipel N°196). La plupart d'entre eux, notamment les rebelles, feront partie de la garde prétorienne de candidat Taki durant la campagne des présidentielles de 1996...

...Vint l'intervention militaire d'Anjouan (9 sept 1997). Toute la hiérarchie militaire à commencer par le Chef de l'état major de l'époque, le colonel Moilim Djoussouf, s'y oppose; autant pour des raisons politiques, mais surtout militaire. Mais le président Taki qui n'en faisait qu'à sa tête passe outre. Il propulse Hassane Harouna Lieutenant-colonel et lui confie l'opération « Goro ». Un véritable fiasco...

... La liste de ces anomalies serait longue. Tenez : un simple incident de la circulation entre deux conducteurs : un militaire et un juge, par pur hasard. Le militaire frappe le juge et lui lance au visage : « nous n'avons pas besoin ni de juge ni de gens instruits dans ce pays » (sic).

Aboubacar M'CHANGAMA, Directeur de la publication du journal « *Archipel* » paru le 20 avril 1999 dans le N°175

« ÉCHO DES ILES COMORES », c'est chaque Samedi de 19h30 à 20h30 sur 106.3 FM. C'est une information libre et des passages musicaux. Sur INTERNET: www.rfpp.net

ABONNEZ-VOUS à « DÉMOCRATIE INFO »

Nom.....Prénom.....Adresse.....

.....Code Postal.....Ville.....

OUI, je m'abonne à « DÉMOCRATIE INFO » pour une année et je joins un chèque de 15 € à l'ordre de SOS DÉMOCRATIE. Fiche à renvoyer à **SOS DÉMOCRATIE AUX COMORES B.P.131—92504 RUEIL MALMAISON CEDEX**

Retrouvez cette édition et toutes les parutions antérieures sur www.comores-online.com/sos-democratie

Association de Défense des Droits de l'Homme

Bulletin publié à 500 exemplaires